

Service : Juridique
 Réf : IS/ME/MD/2021
 Tél. : 04.66.56.42.81

CS2021_04_01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITE SYNDICAL DU 6 DÉCEMBRE 2021

Objet : Modalités d'organisation des séances à distance du Comité Syndical en visioconférence

ÉTAIENT PRÉSENTS :

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES		
EPCI & COMMUNES	ÉLUS	ABSENTS EXCUSÉS
	Christophe RIVENQ Max ROUSTAN Jean-Michel PERRET (suppléant de Aurélien ROUSSEAU) Gérard BARONI Jean-Charles BENEZET Monique CRESPON-LHERISSON Michel RUAS Serge BORD Thierry JACOT	Patrick MALAVIEILLE Patrick DELEUZE Henri CROS Didier DOYELLE Georges BRIOUDES Jack VERRIEZ Jean-Michel BUREL Gérard BANQUET Guy CHERON Bernard HILLAIRE
ALÈS AGGLOMERATION	Roch VARIN D'AINVELLE Jacques PEPIN Yves COMTE Jean-Claude D'ANTONA Jean-Marie AIGUILLON Philippe RIBOT Jean-Pierre BEAUCLAIR Nordine SEKARNA Ghislain CHASSARY Laurent CHAPPELLIER Ludovic MOURGUES Julie LOPEZ-DUBREUIL Guilhem LEMARIE Julien HEDDEBAUT Bernard ROUCAUTE	Joseph BARBA Patrice PUPET Laure BARAFORT Elie ROUVIERE Michel VIGNE Jean-Marie MALAVAL Patrick JULLIAN Andrée ROUX Christian TEISSIER François SELLE Jean-Noël PUDDU Alain GIOVINAZZO Thierry JONQUET Sylvie CARRASCO Frédéric ITIER Thierry BAZALGETTE David GUIRAUD Rémy BOUET Dominique BOCQUET Didier SALLES Guy MANIFACIER Jean-Jacques VIDAL Adrien CHAPON Johanna HUGUET Firmin PEYRIC

DE CÈZE CÉVENNES	Jean-Pierre DE FARIA Henri CHALVIDAN Jean-François FLANDIN Monique PRADES (suppléante de Jocelyne VINCENT) Fanny SILHOL Florence BOUIS	Jean IPSILANTI Gérard LEROY Jacques MOLLE Patrick DANIS Thierry DAUBLON Jean-Marie ITIER Jean-Paul ANDRE Bruno CLEMENCON Didier CAYRON Jean-Christophe PAYAN Jérôme BASSIER Michel GRUSZECKI
POUVOIRS : Patrick DELEUZE (pouvoir à Christophe RIVENQ), Gérard BANQUET (pouvoir à Philippe RIBOT), Guy CHERON (pouvoir à Michel RUAS), Thierry BAZALGETTE (pouvoir à Julien HEDDEBAUT)		

ÉTAIENT PRÉSENTS EN VISIOCONFÉRENCE :

EPCI & COMMUNES	ÉLUS
ALÈS AGGLOMERATION	Pascal MILESI Liliane ALLEMAND Stephan FABRE (suppléant de Jérôme VIC) Marielle VIGNE Cyril OZIL Roseline BOUSSAC Sylvain ANDRE (suppléant de Yannick LOUCHE) Marc SASSO Frédéric GRAS Georges RIBOT Éric CHAUDOREILLE Sébastien MAGNY Sylvain RICHARD Emmanuelle GENEVET
DE CÈZE CÉVENNES	Geneviève COSTE Hervé TAQUET Patrick DUMAS Olivier MARTIN Sylvain CHARMASSON

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu le décret n°2021-1471 du 10 novembre 2021 modifiant le décret n°2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Considérant que la situation sanitaire a conduit le gouvernement à renforcer les mesures sanitaires et à réactiver les dispositions prévues à l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 susvisée,

Considérant que l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 susvisée permet au Président de décider que la réunion de l'organe délibérant se tient par visioconférence ou à défaut par audioconférence,

Considérant qu'en vertu de ce même article, sont déterminées par délibération au cours de la première réunion de l'organe délibérant par visioconférence les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ainsi que les modalités de scrutin,

Considérant qu'il convient de déterminer les modalités de réunion du Comité Syndical par visioconférence afin d'assurer la continuité du fonctionnement de l'intercommunalité durant le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire aux fins de lutte contre la propagation de l'épidémie de covid-19,

APRÈS AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

Les modalités techniques de fonctionnement des réunions du Comité Syndical durant le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire telles qu'annexées à la présente délibération.

Votants : 53
Pour : 53 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe RIVENQ



Modalités d'organisation des séances à distance du Comité Syndical en visioconférence

L'objet de la présente annexe est de déterminer les modalités de la tenue des réunions de l'assemblée délibérante à distance en visioconférence durant le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire selon des conditions propres à garantir le respect des règles d'adoption des délibérations de l'assemblée.

Le mode de convocation

La convocation est transmise de manière dématérialisée aux membres qui la reçoivent via le logiciel IXBUS. Elle sera doublée par un mail.

La convocation contient toutes les précisions utiles aux membres du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes pour participer à la séance à distance et en précise les modalités techniques.

Les modalités techniques et matérielles

La solution technique retenue pour la tenue des séances par visioconférence est la suivante : STARLEAF.

Les membres qui souhaitent participer à la réunion en visioconférence doivent le faire depuis une tablette ou par tout autre matériel à la condition qu'il soit équipé d'un dispositif de caméra.

La veille de la réunion, une simulation sera faite sur la plateforme de visioconférence afin de s'assurer que le logiciel STARLEAF fonctionne normalement.

Une hotline sera à la disposition des conseillers pour résoudre les éventuels problèmes techniques rencontrés lors de la séance.

Les modalités d'identification des participants

Les membres doivent produire une déclaration attestant de leur participation à la visioconférence la veille de la réunion avant 12h à l'adresse suivante : stephanie.dumazert@payscevennes.fr.

Les participants en distanciel reçoivent par messagerie les liens et les codes de connexion à la visioconférence à la salle des Assemblées 1 h avant le début de la séance.

Seuls les membres déclarés recevront les liens et les codes de connexion à la visioconférence. De plus, les membres qui participent à la visioconférence doivent obligatoirement avoir l'audio et la vidéo, activées à tout moment afin de vérifier l'identité des participants.

Modalités d'enregistrement et de conservation des débats - prise de parole

Le service Sonorisation s'assure de mettre en place les dispositifs techniques pour assurer l'enregistrement audio de la séance, que ce soit pour les participants en présentiel ou en distanciel.

Les participants peuvent demander la parole en levant la main.

Les modalités de scrutin

Le quorum est abaissé au tiers des membres en exercice. Chaque membre peut être porteur de deux pouvoirs.

Les membres qui sont porteur de deux pouvoirs doivent le faire savoir au Président par mail dès que possible dans les conditions prévues par le règlement intérieur du Comité Syndical du Pays des Cévennes afin de s'assurer de leur authenticité. Dans le cas où un pouvoir est donné en cours de séance, les membres doivent être en mesure de transmettre leur pouvoir par voie dématérialisée à l'adresse suivante : stephanie.dumazert@payscevennes.fr.

Le scrutin est public et il ne peut être secret. Le vote se fera à main levée. En cas d'adoption d'une demande de vote secret, le Président reporte ce point de l'ordre du jour à une séance ultérieure.

La publicité des débats

En raison du contexte sanitaire actuel, la séance se tiendra avec un public restreint. Les journalistes qui justifient d'un motif professionnel sont autorisés à participer.

Afin de garantir la publicité des séances, le public pourra suivre la séance via un écran installé devant le bâtiment ATOME.

Pour tous les autres points non prévus par la présente annexe, les dispositions du règlement intérieur du Comité Syndical du Pays des Cévennes restent pleinement applicables.

Service : Juridique/Assurance
 Réf : IS/ME/AG
 Tél. : 04.66.56.43.16

CS2021_04_02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITE SYNDICAL DU 6 DÉCEMBRE 2021

Objet : Souscription au contrat groupe d'assurance statutaire

ÉTAIENT PRÉSENTS :

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES		
EPCI & COMMUNES	ÉLUS	ABSENTS EXCUSÉS
ALÈS AGGLOMERATION	Christophe RIVENQ Max ROUSTAN Jean-Michel PERRET (suppléant de Aurélien ROUSSEAU) Gérard BARONI Jean-Charles BENEZET Monique CRESPON-LHERISSON Michel RUAS Serge BORD Thierry JACOT Roch VARIN D'AINVELLE Jacques PEPIN Yves COMTE Jean-Claude D'ANTONA Jean-Marie AIGUILLON Philippe RIBOT Jean-Pierre BEAUCLAIR Nordine SEKARNA Ghislain CHASSARY Laurent CHAPPELLIER Ludovic MOURGUES Julie LOPEZ-DUBREUIL Guilhem LEMARIE Julien HEDDEBAUT Bernard ROUCAUTE	Patrick MALAVIEILLE Patrick DELEUZE Henri CROS Didier DOYELLE Georges BRIOUDES Jack VERRIEZ Jean-Michel BUREL Gérard BANQUET Guy CHERON Bernard HILLAIRE Joseph BARBA Patrice PUPET Laure BARAFORT Elie ROUVIERE Michel VIGNE Jean-Marie MALAVAL Patrick JULLIAN Andrée ROUX Christian TEISSIER François SELLE Jean-Noël PUDDU Alain GIOVINAZZO Thierry JONQUET Sylvie CARRASCO Frédéric ITIER Thierry BAZALGETTE David GUIRAUD Rémy BOUET Dominique BOCQUET Didier SALLES Guy MANIFACIER Jean-Jacques VIDAL Adrien CHAPON Johanna HUGUET Firmin PEYRIC

DE CÈZE CÉVENNES	Jean-Pierre DE FARIA Henri CHALVIDAN Jean-François FLANDIN Monique PRADES (suppléante de Jocelyne VINCENT) Fanny SILHOL Florence BOUIS	Jean IPSILANTI Gérard LEROY Jacques MOLLE Patrick DANIS Thierry DAUBLON Jean-Marie ITIER Jean-Paul ANDRE Bruno CLEMENCON Didier CAYRON Jean-Christophe PAYAN Jérôme BASSIER Michel GRUSZECKI
POUVOIRS : Patrick DELEUZE (pouvoir à Christophe RIVENQ), Gérard BANQUET (pouvoir à Philippe RIBOT), Guy CHERON (pouvoir à Michel RUAS), Thierry BAZALGETTE (pouvoir à Julien HEDDEBAUT)		

ÉTAIENT PRÉSENTS EN VISIOCONFÉRENCE :

EPCI & COMMUNES	ÉLUS
ALÈS AGGLOMERATION	Pascal MILESI Liliane ALLEMAND Stephan FABRE (suppléant de Jérôme VIC) Marfelle VIGNE Cyril OZIL Roseline BOUSSAC Sylvain ANDRE (suppléant de Yannick LOUCHE) Marc SASSO Frédéric GRAS Georges RIBOT Éric CHAUDOREILLE Sébastien MAGNY Sylvain RICHARD Emmanuelle GENEVET
DE CÈZE CÉVENNES	Geneviève COSTE Hervé TAQUET Patrick DUMAS Olivier MARTIN Sylvain CHARMASSON

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des assurances,

Vu le Code des marchés publics,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 (alinéa 2),

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 modifié pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu la délibération CS2021_03_05 du 18 octobre 2021 donnant mandat au Centre de Gestion du Gard pour négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, garantissant les risques financiers encourus par la collectivité à l'égard de son personnel, auprès d'une entreprise d'assurance agréée,

Vu le résumé des garanties proposées,

Considérant la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire,

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

D'accepter la proposition suivante :

Courtier GRAS SAVOYE / Assureur AXA.

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2022, dont une première durée ferme de 3 ans, reconductible pour 1 an.

Régime du contrat : capitalisation.

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Cocher le choix des garanties

NATURE DES PRESTATIONS	TAUX	OUI	NON
TOUS RISQUES CNRACL avec franchise de 10 jours	7,20 %	X	
TOUS RISQUES CNRACL avec franchise de 20 jours	6,43 %		X
TOUS RISQUES CNRACL avec franchise de 30 jours	5,87 %		X
TOUS RISQUES IRCANTEC avec franchise de 10 jours	0,60 %	X	

De manière optionnelle :

NATURE DES PRESTATIONS	OUI	NON
Charges patronales fixées à 48 % du TIB + NBI		X

ARTICLE 2 :

D'autoriser le Président à signer les documents y afférent.

ARTICLE 3 :

De donner délégation au Président pour résilier (si besoin) le contrat d'assurance statutaire en cours.

Votants : 53
Pour : 53 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe RIVENQ



Service : Juridique/Assurance
 Réf : IS/ME/AG
 Tél. : 04.66.56.43.16

CS2021_04_03

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 COMITE SYNDICAL DU 6 DÉCEMBRE 2021**

Objet : Convention de délégation de gestion des sinistres liés aux risques statutaires - Contrat 2022/2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES		
EPCI & COMMUNES	ÉLUS	ABSENTS EXCUSÉS
	Christophe RIVENQ Max ROUSTAN Jean-Michel PERRET (suppléant de Aurélien ROUSSEAU) Gérard BARONI Jean-Charles BENEZET Monique CRESPON-LHERISSON Michel RUAS Serge BORD Thierry JACOT Roch VARIN D'AINVELLE	Patrick MALAVIEILLE Patrick DELEUZE Henri CROS Didier DOYELLE Georges BRIOUDES Jack VERRIEZ Jean-Michel BUREL Gérard BANQUET Guy CHERON Bernard HILLAIRE Joseph BARBA
ALÈS AGGLOMERATION	Jacques PEPIN Yves COMTE Jean-Claude D'ANTONA Jean-Marie AIGUILLON Philippe RIBOT Jean-Pierre BEAUCLAIR Nordine SEKARNA Ghislain CHASSARY Laurent CHAPPELLIER Ludovic MOURGUES Julie LOPEZ-DUBREUIL Guilhem LEMARIE Julien HEDDEBAUT Bernard ROUCAUTE	Patrice PUPET Laure BARAFORT Elie ROUVIERE Michel VIGNE Jean-Marie MALAVAL Patrick JULLIAN Andrée ROUX Christian TEISSIER François SELLE Jean-Noël PUDDU Alain GIOVINAZZO Thierry JONQUET Sylvie CARRASCO Frédéric ITIER Thierry BAZALGETTE David GUIRAUD Rémy BOUET Dominique BOCQUET Didier SALLES Guy MANIFACIER Jean-Jacques VIDAL Adrien CHAPON Johanna HUGUET Firmin PEYRIC

DE CÈZE CÉVENNES	Jean-Pierre DE FARIA Henri CHALVIDAN Jean-François FLANDIN Monique PRADES (suppléante de Jocelyne VINCENT) Fanny SILHOL Florence BOUIS	Jean IPSILANTI Gérard LEROY Jacques MOLLE Patrick DANIS Thierry DAUBLON Jean-Marie ITIER Jean-Paul ANDRE Bruno CLEMENCON Didier CAYRON Jean-Christophe PAYAN Jérôme BASSIER Michel GRUSZECKI
POUVOIRS : Patrick DELEUZE (pouvoir à Christophe RIVENQ), Gérard BANQUET (pouvoir à Philippe RIBOT), Guy CHERON (pouvoir à Michel RUAS), Thierry BAZALGETTE (pouvoir à Julien HEDDEBAUT)		

ÉTAIENT PRÉSENTS EN VISIOCONFÉRENCE :

EPCI & COMMUNES	ÉLUS
ALÈS AGGLOMERATION	Pascal MILESI Liliane ALLEMAND Stephan FABRE (suppléant de Jérôme VIC) Marielle VIGNE Cyril OZIL Roseline BOUSSAC Sylvain ANDRE (suppléant de Yannick LOUCHE) Marc SASSO Frédéric GRAS Georges RIBOT Éric CHAUDOREILLE Sébastien MAGNY Sylvain RICHARD Emmanuelle GENEVET
DE CÈZE CÉVENNES	Geneviève COSTE Hervé TAQUET Patrick DUMAS Olivier MARTIN Sylvain CHARMASSON

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des assurances,

Vu le Code des marchés publics,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 (alinéa 2),

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 modifié pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

De donner délégation au Centre de Gestion pour assurer la gestion des sinistres liés aux risques statutaires de son personnel, pour lesquels le Pays des Cévennes a adhéré au contrat cadre d'assurance souscrit par le Centre de Gestion.

ARTICLE 2 :

D'accepter qu'en contre partie de la mission définie dans la convention, le Pays des Cévennes verse une contribution fixée à 0,25 % de la masse salariale CNRACL et/ou IRCANTEC, servant d'assiette au calcul de la prime d'assurance (TIB + NBI + IR + SFT).

ARTICLE 3 :

D'autoriser le Président à signer la convention avec le centre de Gestion.

Votants : 53
Pour : 53 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe RIVENQ



Service : Finances
 Réf : PC/IR/AL
 Tél. : 04.66.56.43.28

CS2021_04_04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITE SYNDICAL DU 6 DÉCEMBRE 2021

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2022 du Pays des Cévennes

ÉTAIENT PRÉSENTS :

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES		
EPCI & COMMUNES	ÉLUS	ABSENTS EXCUSÉS
ALÈS AGGLOMERATION	Christophe RIVENQ	Patrick MALAVIEILLE
	Max ROUSTAN	Patrick DELEUZE
	Jean-Michel PERRET (suppléant de Aurélien ROUSSEAU)	Henri CROS
	Gérard BARONI	Didier DOYELLE
	Jean-Charles BENEZET	Georges BRIOUDES
	Monique CRESPON-LHERISSON	Jack VERRIEZ
	Michel RUAS	Jean-Michel BUREL
	Serge BORD	Gérard BANQUET
	Thierry JACOT	Guy CHERON
	Roch VARIN D'AINVELLE	Bernard HILLAIRE
	Jacques PEPIN	Joseph BARBA
	Yves COMTE	Patrice PUPET
	Jean-Claude D'ANTONA	Laure BARAFORT
	Jean-Marie AIGUILLON	Elie ROUVIERE
	Philippe RIBOT	Michel VIGNE
	Jean-Pierre BEAUCLAIR	Jean-Marie MALAVAL
	Nordine SEKARNA	Patrick JULLIAN
	Ghislain CHASSARY	Andrée ROUX
	Laurent CHAPPELLIER	Christian TEISSIER
	Ludovic MOURGUES	François SELLE
	Julie LOPEZ-DUBREUIL	Jean-Noël PUDDU
	Guilhem LEMARIE	Alain GIOVINAZZO
	Julien HEDDEBAUT	Thierry JONQUET
	Bernard ROUCAUTE	Sylvie CARRASCO
		Frédéric ITIER
		Thierry BAZALGETTE
		David GUIRAUD
	Rémy BOUET	
	Dominique BOCQUET	
	Didier SALLES	
	Guy MANIFACIER	
	Jean-Jacques VIDAL	
	Adrien CHAPON	
	Johanna HUGUET	
	Firmin PEYRIC	

DE CÈZE CÉVENNES	Jean-Pierre DE FARIA Henri CHALVIDAN Jean-François FLANDIN Monique PRADES (suppléante de Jocelyne VINCENT) Fanny SILHOL Florence BOUIS	Jean IPSILANTI Gérard LEROY Jacques MOLLE Patrick DANIS Thierry DAUBLON Jean-Marie ITIER Jean-Paul ANDRE Bruno CLEMENCON Didier CAYRON Jean-Christophe PAYAN Jérôme BASSIER Michel GRUSZECKI
POUVOIRS : Patrick DELEUZE (pouvoir à Christophe RIVENQ), Gérard BANQUET (pouvoir à Philippe RIBOT), Guy CHERON (pouvoir à Michel RUAS), Thierry BAZALGETTE (pouvoir à Julien HEDDEBAUT)		

ÉTAIENT PRÉSENTS EN VISIOCONFÉRENCE :

EPCI & COMMUNES	ÉLUS
ALÈS AGGLOMERATION	Pascal MILESI Liliane ALLEMAND Stephan FABRE (suppléant de Jérôme VIC) Marielle VIGNE Cyril OZIL Roseline BOUSSAC Sylvain ANDRE (suppléant de Yannick LOUCHE) Marc SASSO Frédéric GRAS Georges RIBOT Éric CHAUDOREILLE Sébastien MAGNY Sylvain RICHARD Emmanuelle GENEVET
DE CÈZE CÉVENNES	Geneviève COSTE Hervé TAQUET Patrick DUMAS Olivier MARTIN Sylvain CHARMASSON

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget, dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci,

APRÈS AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

PREND ACTE

De la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2022 du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes.

Pour extrait conforme,
 Le Président,
Christophe RIVENQ



Service : Finances
 Réf : PC/IR/AL
 Tél. : 04.66.56.43.28

CS2021_04_05

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 COMITE SYNDICAL DU 6 DÉCEMBRE 2021**

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2022 du Réseau de Télécommunication Haut Débit du Pays des Cévennes

ÉTAIENT PRÉSENTS :

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES		
EPCI & COMMUNES	ÉLUS	ABSENTS EXCUSÉS
	Christophe RIVENQ Max ROUSTAN Jean-Michel PERRET (suppléant de Aurélien ROUSSEAU) Gérard BARONI Jean-Charles BENEZET Monique CRESPON-LHERISSON Michel RUAS Serge BORD Thierry JACOT	Patrick MALAVIEILLE Patrick DELEUZE Henri CROS Didier DOYELLE Georges BRIOUDES Jack VERRIEZ Jean-Michel BUREL Gérard BANQUET Guy CHERON Bernard HILLAIRE
<p style="text-align: center;">ALÈS AGGLOMERATION</p>	Roch VARIN D'AINVELLE Jacques PEPIN Yves COMTE Jean-Claude D'ANTONA Jean-Marie AIGUILLON Philippe RIBOT Jean-Pierre BEAUCLAIR Nordine SEKARNA Ghislain CHASSARY Laurent CHAPELLIER Ludovic MOURGUES Julie LOPEZ-DUBREUIL Guilhem LEMARIE Julien HEDDEBAUT Bernard ROUCAUTE	Joseph BARBA Patrice PUPET Laure BARAFORT Elie ROUVIERE Michel VIGNE Jean-Marie MALAVAL Patrick JULLIAN Andrée ROUX Christian TEISSIER François SELLE Jean-Noël PUDDU Alain GIOVINAZZO Thierry JONQUET Sylvie CARRASCO Frédéric ITIER Thierry BAZALGETTE David GUIRAUD Rémy BOUET Dominique BOCQUET Didier SALLES Guy MANIFACIER Jean-Jacques VIDAL Adrien CHAPON Johanna HUGUET Firmin PEYRIC

DE CÈZE CÉVENNES	Jean-Pierre DE FARIA Henri CHALVIDAN Jean-François FLANDIN Monique PRADES (suppléante de Jocelyne VINCENT) Fanny SILHOL Florence BOUIS	Jean IPSILANTI Gérard LEROY Jacques MOLLE Patrick DANIS Thierry DAUBLON Jean-Marie ITIER Jean-Paul ANDRE Bruno CLEMENCON Didier CAYRON Jean-Christophe PAYAN Jérôme BASSIER Michel GRUSZECKI
POUVOIRS : Patrick DELEUZE (pouvoir à Christophe RIVENQ), Gérard BANQUET (pouvoir à Philippe RIBOT), Guy CHERON (pouvoir à Michel RUAS), Thierry BAZALGETTE (pouvoir à Julien HEDDEBAUT)		

ÉTAIENT PRÉSENTS EN VISIOCONFÉRENCE :

EPCI & COMMUNES	ÉLUS
ALÈS AGGLOMERATION	Pascal MILESI Liliane ALLEMAND Stephan FABRE (suppléant de Jérôme VIC) Marielle VIGNE Cyril OZIL Roseline BOUSSAC Sylvain ANDRE (suppléant de Yannick LOUCHE) Marc SASSO Frédéric GRAS Georges RIBOT Éric CHAUDOREILLE Sébastien MAGNY Sylvain RICHARD Emmanuelle GENEVET
DE CÈZE CÉVENNES	Geneviève COSTE Hervé TAQUET Patrick DUMAS Olivier MARTIN Sylvain CHARMASSON

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget, dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci,

APRÈS AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

PREND ACTE

De la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2022 du Réseau de Télécommunication Haut Débit du Pays des Cévennes.

**Pour extrait conforme,
 Le Président,**

Christophe RIVENQ



Service : Finances
 Réf : PC/IR/AL
 Tél. : 04.66.56.43.28

CS2021_04_06

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 COMITE SYNDICAL DU 6 DÉCEMBRE 2021**

Objet : Finances - Subvention exceptionnelle au budget annexe du Réseau de Télécommunication Haut Débit du Pays des Cévennes

ÉTAIENT PRÉSENTS :

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES		
EPCI & COMMUNES	ÉLUS	ABSENTS EXCUSÉS
ALÈS AGGLOMERATION	Christophe RIVENQ	Patrick MALAVIEILLE
	Max ROUSTAN	Patrick DELEUZE
	Jean-Michel PERRET (suppléant de Aurélien ROUSSEAU)	Henri CROS
	Gérard BARONI	Didier DOYELLE
	Jean-Charles BENEZET	Georges BRIOUDES
	Monique CRESPON-LHERISSON	Jack VERRIEZ
	Michel RUAS	Jean-Michel BUREL
	Serge BORD	Gérard BANQUET
	Thierry JACOT	Guy CHERON
	Roch VARIN D'AINVELLE	Bernard HILLAIRE
	Jacques PEPIN	Joseph BARBA
	Yves COMTE	Patrice PUPET
	Jean-Claude D'ANTONA	Laure BARAFORT
	Jean-Marie AIGUILLON	Elie ROUVIERE
	Philippe RIBOT	Michel VIGNE
	Jean-Pierre BEAUCLAIR	Jean-Marie MALAVAL
	Nordine SEKARNA	Patrick JULLIAN
	Ghislain CHASSARY	Andrée ROUX
	Laurent CHAPPELLIER	Christian TEISSIER
	Ludovic MOURGUES	François SELLE
Julie LOPEZ-DUBREUIL	Jean-Noël PUDDU	
Guilhem LEMARIE	Alain GIOVINAZZO	
Julien HEDDEBAUT	Thierry JONQUET	
Bernard ROUCAUTE	Sylvie CARRASCO	
	Frédéric ITIER	
	Thierry BAZALGETTE	
	David GUIRAUD	
	Rémy BOUET	
	Dominique BOCQUET	
	Didier SALLES	
	Guy MANIFACIER	
	Jean-Jacques VIDAL	
	Adrien CHAPON	
	Johanna HUGUET	
	Firmin PEYRIC	

DE CÈZE CÉVENNES	Jean-Pierre DE FARIA Henri CHALVIDAN Jean-François FLANDIN Monique PRADES (suppléante de Jocelyne VINCENT) Fanny SILHOL Florence BOUIS	Jean IPSILANTI Gérard LEROY Jacques MOLLE Patrick DANIS Thierry DAUBLON Jean-Marie ITIER Jean-Paul ANDRE Bruno CLEMENCON Didier CAYRON Jean-Christophe PAYAN Jérôme BASSIER Michel GRUSZECKI
POUVOIRS : Patrick DELEUZE (pouvoir à Christophe RIVENQ), Gérard BANQUET (pouvoir à Philippe RIBOT), Guy CHERON (pouvoir à Michel RUAS), Thierry BAZALGETTE (pouvoir à Julien HEDDEBAUT)		

ÉTAIENT PRÉSENTS EN VISIOCONFÉRENCE :

EPCI & COMMUNES	ÉLUS
ALÈS AGGLOMERATION	Pascal MILESI Liliane ALLEMAND Stephan FABRE (suppléant de Jérôme VIC) Marielle VIGNE Cyril OZIL Roseline BOUSSAC Sylvain ANDRE (suppléant de Yannick LOUCHE) Marc SASSO Frédéric GRAS Georges RIBOT Éric CHAUDOREILLE Sébastien MAGNY Sylvain RICHARD Emmanuelle GENEVET
DE CÈZE CÉVENNES	Geneviève COSTE Hervé TAQUET Patrick DUMAS Olivier MARTIN Sylvain CHARMASSON

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2224-2,

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, notamment sur les compétences des actions ou projets structurants en matière de Haut Débit,

Vu les déclarations auprès de l'Autorité de Régulation des Communications électroniques et des Postes, en date des 14 février 2007 et 25 juillet 2014, concernant respectivement la création d'un réseau d'initiative publique et l'exploitation de ce réseau,

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 10 septembre 2014, sur le projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière,

Vu la délibération CS2014_05_05 du Comité Syndical du 3 décembre 2014 portant création d'un budget annexe Réseau de Télécommunication Haut Débit du Pays des Cévennes à caractère industriel et commercial,

Vu la délibération CS2021_01_02 du Comité Syndical du 20 janvier 2021 portant vote du Budget Primitif 2021 annexe du Réseau de Télécommunication Haut Débit du Pays des Cévennes,

Vu la délibération CS2021_03_02 du Comité Syndical du 18 octobre 2021 portant vote du Budget Supplémentaire 2021 annexe du Réseau de Télécommunication Haut Débit du Pays des Cévennes,

Considérant que le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes a entrepris en 2008 le déploiement d'un réseau de télécommunication pour l'accès au Haut Débit Internet sur son territoire,

Considérant que l'exploitation du réseau de télécommunication a été confiée dans un premier temps au Groupement Escot Télécom SA / Meshnet SAS dans le cadre d'une Délégation de Service Public,

Considérant que suite à la défaillance, tour à tour, des deux membres du Groupement, l'exploitation a été confiée dans un second temps, en date du 22 octobre 2014, à la société Nomotech SAS via un contrat d'exploitation temporaire,

Considérant que la rencontre de difficultés, nuisant à la qualité et à la fiabilité du service attendu par les usagers du réseau, a conduit le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes à suspendre l'exploitation du réseau au 31 juillet 2015, et à mettre à disposition d'opérateurs les points hauts du réseau, dans des conditions tarifaires transparentes et non discriminatoires,

Considérant que l'importance des investissements liés, tant au déploiement initial du réseau de télécommunication, qu'au renouvellement des équipements suite à leur obsolescence rapide, aux actes de vandalisme et aux conditions climatiques difficiles, a compromis les conditions d'une exploitation équilibrée du réseau sans augmentation excessive des tarifs auprès des usagers,

Considérant qu'afin de couvrir le déficit d'exploitation, le Budget Primitif 2021 et le Budget Supplémentaire 2021 ont prévu le versement d'une subvention exceptionnelle du budget du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes au budget annexe du Réseau de télécommunication Haut Débit du Pays des Cévennes pour un montant maximal de 132 346,59 €,

APRÈS AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

De verser une subvention d'exploitation par le budget du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes au budget annexe du Réseau de télécommunication Haut Débit du Pays des Cévennes pour un montant de 114 000 € permettant de couvrir au titre de 2021 le déficit d'exploitation.

Votants : 53
Pour : 53 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe RIVENQ



Service : Ruralité
 Réf : CR/PC/LP/CB
 Tél. : 04.66.55.84.82

CS2021_04_07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITE SYNDICAL DU 6 DÉCEMBRE 2021

Objet : Contrat territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée 2018-2021 - Adoption du programme opérationnel 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS :

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES		
EPCI & COMMUNES	ÉLUS	ABSENTS EXCUSÉS
ALÈS AGGLOMERATION	Christophe RIVENQ Max ROUSTAN Jean-Michel PERRET (suppléant de Aurélien ROUSSEAU) Gérard BARONI Jean-Charles BENEZET Monique CRESPON-LHERISSON Michel RUAS Serge BORD Thierry JACOT Roch VARIN D'AINVELLE Jacques PEPIN Yves COMTE Jean-Claude D'ANTONA Jean-Marie AIGUILLON Philippe RIBOT Jean-Pierre BEAUCLAIR Nordine SEKARNA Ghislain CHASSARY Laurent CHAPPELLIER Ludovic MOURGUES Julie LOPEZ-DUBREUIL Guilhem LEMARIE Julien HEDDEBAUT Bernard ROUCAUTE	Patrick MALAVIEILLE Patrick DELEUZE Henri CROS Didier DOYELLE Georges BRIOUDES Jack VERRIEZ Jean-Michel BUREL Gérard BANQUET Guy CHERON Bernard HILLAIRE Joseph BARBA Patrice PUPET Laure BARAFORT Elie ROUVIERE Michel VIGNE Jean-Marie MALAVAL Patrick JULLIAN Andrée ROUX Christian TEISSIER François SELLE Jean-Noël PUDDU Alain GIOVINAZZO Thierry JONQUET Sylvie CARRASCO Frédéric ITIER Thierry BAZALGETTE David GUIRAUD Rémy BOUET Dominique BOCQUET Didier SALLES Guy MANIFACIER Jean-Jacques VIDAL Adrien CHAPON Johanna HUGUET Firmin PEYRIC

DE CÈZE CÉVENNES	Jean-Pierre DE FARIA Henri CHALVIDAN Jean-François FLANDIN Monique PRADES (suppléante de Jocelyne VINCENT) Fanny SILHOL Florence BOUIS	Jean IPSILANTI Gérard LEROY Jacques MOLLE Patrick DANIS Thierry DAUBLON Jean-Marie ITIER Jean-Paul ANDRE Bruno CLEMENCON Didier CAYRON Jean-Christophe PAYAN Jérôme BASSIER Michel GRUSZECKI
POUVOIRS : Patrick DELEUZE (pouvoir à Christophe RIVENQ), Gérard BANQUET (pouvoir à Philippe RIBOT), Guy CHERON (pouvoir à Michel RUAS), Thierry BAZALGETTE (pouvoir à Julien HEDDEBAUT)		

ÉTAIENT PRÉSENTS EN VISIOCONFÉRENCE :

EPCI & COMMUNES	ÉLUS
ALÈS AGGLOMERATION	Pascal MILESI Liliane ALLEMAND Stephan FABRE (suppléant de Jérôme VIC) Marielle VIGNE Cyril OZIL Roseline BOUSSAC Sylvain ANDRE (suppléant de Yannick LOUCHE) Marc SASSO Frédéric GRAS Georges RIBOT Éric CHAUDOREILLE Sébastien MAGNY Sylvain RICHARD Emmanuelle GENEVET
DE CÈZE CÉVENNES	Geneviève COSTE Hervé TAQUET Patrick DUMAS Olivier MARTIN Sylvain CHARMASSON

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations CP/2017/AP-JUIN/09 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 30 juin 2017 et CP/2017-DEC/11.21 du 15 décembre 2017, approuvant la mise en œuvre de sa nouvelle génération des politiques contractuelles territoriales pour la période 2018-2021 et désignant les Pays et PETR comme coordonnateur du contrat,

Vu la délibération du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes de De Cèze Cévennes n°114-2018 du 27 septembre 2018 portant approbation du contrat territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée,

Vu la délibération du Conseil de Communauté d'Alès Agglomération C2018_08_10 du 11 octobre 2018 portant approbation du contrat territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée,

Vu la délibération du Comité Syndical du Pays des Cévennes CS2018_03_04 du 24 octobre 2018 portant approbation du contrat cadre territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée 2018-2021,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional CP/2018-OCT/11.01 du 12 octobre 2018 portant approbation du contrat territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée,

Vu la délibération de la séance plénière du Conseil Départemental du Gard n°34 du 5 novembre 2018 portant approbation du contrat territorial Occitanie/Pyrénées Méditerranée,

Vu le projet de programme opérationnel 2021,

Considérant que les représentants de la Communauté de Communes de De Cèze Cévennes, de la Communauté Alès Agglomération, du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, du Département du Gard, de la Région Occitanie, du Parc National des Cévennes et de la Caisse des Dépôts et Consignations ainsi que des représentants de la société civile, ont élaboré en 2018 une stratégie commune dans l'intérêt du territoire,

Considérant que cette stratégie repose sur 3 enjeux majeurs,

- Favoriser l'emploi et les activités économiques dans le cadre d'une croissance verte,
- Améliorer l'accueil et la qualité de vie,
- Développer les solidarités sociétales et territoriales,

Considérant que le plan d'actions opérationnel 2021 prévisionnel a été validé par le Comité de Pilotage par voie de consultation numérique,

Considérant que les plans de financement sont éventuellement appelés à évoluer, en fonction des résultats de l'instruction et des possibilités financières des partenaires,

APRÈS AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

ADOPTE

Le programme opérationnel prévisionnel 2021 du contrat territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée 2018-2021, joint en annexe.

AUTORISE

Monsieur le Président :

- à intervenir à la signature de tout document relatif à l'obtention des subventions nécessaires à la mise en œuvre de ce programme d'actions,
- à modifier les plans de financement du tableau de programmation, joint en annexe, en fonction soit de la variation du coût d'objectif soit des possibilités financières des partenaires identifiés.

Votants : 53
Pour : 53 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe RIVENQ



Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée avec Alès Agglomération, _x000B_pays Cévennes et Communauté de Communes Cèze Cévennes - Programmation 2021

Les plans de financement indiqués sont prévisionnels. Ils ne deviendront définitifs qu'après instruction technique des dossiers par les partenaires financiers et après accord des assemblées délibérantes du Conseil Régional et du Conseil Départemental et des Comités de Programmation des crédits d'Etat et d'Europe

Opérations	Lieu	Maître d'ouvrage	Coût HT ou TTC	Total des aides publiques		Europe		Etat		Région (sollicité)		Région		Conseil Départemental		Autres		Autofinancement	
				Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Enjeu 1 : Favoriser l'emploi et les activités économiques dans le cadre d'une croissance durable																			
Objectif stratégique 1 : Soutenir le développement des entreprises dans les domaines d'excellence																			
<i>1-2 Soutenir l'innovation et la structuration de filières d'excellence</i>																			
Création d'un éco-système Hydrogène A2H2	ALES AGGLOMERATION	ALES AGGLOMERATION	2 160 000,00 €							312 000,00 €	14%	en cours d'instruction				513 000,00 €	24%		- €
Abattoir d'Alès - Modernisation et requalification	Alès	Commune d'Alès	4 177 340,00 €					1 246 533,00 €	30%	417 734,00 €	10%	en cours d'instruction		208 867,00 €	5%			2 304 206,00 €	55%
Abattoir d'Alès - Atelier de découpe et de transformation	Alès	Commune d'Alès	1 824 955,00 €							832 496,00 €	46%	en cours d'instruction		91 248,00 €	5%			901 212,00 €	49%
Développement de la station Thermale et touristique des Fumades	Allègre les Fumades	SIVU	24 564 000,00 €					300 000,00 €		4 912 880,00 €	20%	en cours d'instruction		1 500 000,00 €	6%	200 000,00 €		17 651 120,00 €	
Enjeu 2 : Améliorer l'attractivité et le cadre de vie																			
Mettre en valeur les patrimoines culturels et naturels singuliers du territoire																			
<i>et rendre accessibles les patrimoines naturels et culturels, les grands paysages et la ressource en eau</i>																			
Réparation de voiries et d'ouvrages d'art suite aux intempéries de septembre 2020	MIALET	Commune de MIALET	3 370,00 €							505,00 €	15%	505,00 €	15%						
Enjeu 3 : Développer les solidarités sociétales et territoriales																			
Stratégie 2 : Favoriser un accueil de qualité sur le territoire																			
<i>des centralités sur le territoire en revitalisant les pôles principaux et secondaires</i>																			
Aménagement du chemin Bérard de Malavas et du chemin des Crozes	RIBAUTE LES TAVERNES	COMMUNE DE RIBAUTE LES TAVERNES	360 000,00 €	270 092,00 €	75%			72 000,00 €	20%	90 000,00 €	25%	54 092,00 €	15%	108 000,00 €	30%	36 000,00 €	10%	125 908,00 €	35%
Aménagement du hameau Lascours	CRUVIERS LASCOURS	COMMUNE DECRUVIERS LASCOURS	245 000,00 €	195 414,00 €	80%			85 750,00 €	35%	49 000,00 €	20%	48 414,00 €	20%	61 250,00 €	25%			49 586,00 €	20%
Réhabilitation du temple en salle associative	LES MAGES	COMMUNE DE LES MAGES	61 295,00 €	39 842,00 €	65%					15 324,00 €	25%	15 324,00 €	25%	24 518,00 €	40%			21 453,00 €	35%
Aménagement du Champ de Foire	VEZENOBRES	COMMUNE DE VEZENOBRES	1 091 451,20 €	700 297,00 €	64%			327 435,00 €	30%	272 862,00 €	25%	100 000,00 €	9%	272 862,00 €	25%			391 154,00 €	36%
Aménagement des places du centre ancien	SAINT DENIS	COMMUNE DE SAINT DENIS	194 500,00 €	155 600,00 €	80%			77 800,00 €	40%	40 875,00 €	21%	40 875,00 €	21%	36 925,00 €	19%			38 900,00 €	20%
Rénovation thermique de l'école Henri Barbusse	SAINT MARTIN DE VALGALGUES	COMMUNE DE SAINT MARTIN DE VALGALGUES	130 000,00 €	104 000,00 €	80%			65 000,00 €	50%	39 000,00 €	30%	39 000,00 €	30%					26 000,00 €	20%
Mise en accessibilité des bâtiments communaux	SAINT MARTIN DE VALGALGUES	COMMUNE DE SAINT MARTIN DE VALGALGUES	74 675,00 €	49 320,00 €	66%			29 870,00 €		22 402,50 €	30%	19 450,00 €	26%					25 355,00 €	34%
Rénovation énergétique de l'école primaire	BOISSET ET GAUJAC	COMMUNE DE BOISSET ET GAUJAC	39 837,00 €	31 869,00 €	80%			19 918,00 €	50%	11 951,00 €	30%	11 951,00 €	30%					7 968,00 €	20%
Aménagement du centre du village (tranche 2)	THARAUX	COMMUNE DE THARAUX	65 000,00 €	52 000,00 €	80%			26 000,00 €	40%	13 000,00 €	20%	13 000,00 €	20%	13 000,00 €	20%			13 000,00 €	20%
Réalisation d'un observatoire astronomique	ALES	COMMUNE D'ALES	261 263,00 €	182 883,50 €	70%			130 631,50 €	50%	52 252,00 €	20%	52 252,00 €	20%					78 379,50 €	30%
Réaménagement d'un espace public	GAGNIERES	COMMUNE DE GAGNIERES	55 958,00 €	13 990,00 €	25%					13 990,00 €	25%	13 990,00 €	25%					41 968,00 €	75%
Rénovation énergétique de la mairie	SALINDRES	COMMUNE DE SALINDRES	403 184,77 €	322 546,77 €	80%			149 178,00 €	37%	50 000,00 €	12%	40 000,00 €	10%	4 435,00 €	11%	20 159,00 €	5%	80 639,00 €	20%
Mise en accessibilité de la mairie	SALINDRES	COMMUNE DE SALINDRES	403 184,77 €	322 546,77 €	80%			149 178,00 €	37%	58 859,00 €	27%	7 992,00 €	2%	44 350,00 €	11%	20 159,00 €	5%	80 638,00 €	20%
Aménagement du centre du village	BAGARD	COMMUNE DE BAGARD	198 000,00 €	127 513,00 €	64%			79 200,00 €	40%	49 500,00 €	25%	48 313,00 €	24%					70 487,00 €	35%
Mise en accessibilité de bâtiments communaux	SAINT MAURICE DE CAZEVIEILLE	COMMUNE DE SAINT MAURICE DE CAZEVIEILLE	62 516,24 €	18 115,00 €	29%					18 754,87 €	29%	18 115,00 €	29%					44 401,00 €	71%
Aménagement des rues Quatre Vents et Jean Caplat	NERS	COMMUNE DE NERS	406 132,85 €	300 010,85 €	73%			162 400,00 €	40%	60 900,00 €	15%	40 350,00 €	10%	97 260,00 €				106 122,00 €	26%
Mise en accessibilité de l'école et de la Maison de l'Eau	ALLEGRES LES FUMADES	COMMUNE D'ALLEGRE LES FUMADES	17 318,22 €	5 195,00 €	30%					5 195,00 €	30%	5 195,00 €	30%					12 123,00 €	70%
Mise en accessibilité de bâtiments communaux	CORBES	COMMUNE DE CORBES	93 500,00 €	74 800,00 €	80%			37 400,00 €	40%	18 700,00 €	20%	en cours d'instruction		18 700,00 €	20%			18 700,00 €	20%
Rénovation énergétique du foyer communal	BAGARD	COMMUNE DE BAGARD	27 645,00 €	15 764,00 €	57%			7 471,00 €	27%	8 293,00 €	30%	en cours d'instruction							
Travaux extension halle des sports G AMSELLEM - terre de Jeu	ALES AGGLOMERATION	ALES AGGLOMERATION	900 000,00 €	570 000,00 €	63%			270 000,00 €	30%	450 000,00 €	50%	300 000,00 €	33%					330 000,00 €	37%

Opérations	Lieu	Maître d'ouvrage	Coût HT ou TTC	Total des aides publiques		Europe		Etat		Région (sollicité)		Région		Conseil Départemental		Autres		Autofinancement	
				Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Remise en état piste athlétisme et création d'une structure indoor -Complexe sportif Pujazon	ALES AGGLOMERATION	ALES AGGLOMERATION	1 550 000,00 €	1 240 000,00 €	80%			465 000,00 €	30%	775 000,00 €	50%	350 000,00 €	25%					310 000,00 €	20%
BOURG CENTRE Réaménagement de la rue du Bouc	BARJAC	BARJAC	617 304,97 €	344 708,97 €	66%					100 000,00 €	16%	69 508,00	10%	89 600,00 €		185 600,00 €		272 596,00 €	44%
Aménagement de la traversée d'agglomération (tranche 2)	COMMUNE DE LEZAN	COMMUNE DE LEZAN	179 800,00 €	287 875,00 €	75%			115 482,00 €	30%	50 000,00 €	15%	44 950,00	13%	113 106,00 €	29%	9 287,00 €	3%	97 067,00 €	25%
																			- €
		TOTAUX	35 252 686,20 €	1 781 317,50 €	5%	- €		2 380 937,50 €	32%	8 741 473,37 €	25%	1 333 276,00 €	4%	2 316 670,00 €	21%	749 000,00 €	1%	4 139 307,50 €	30%

Service : Finances
 Réf : PC/IR/KP/AL
 Tél. : 04.66.56.43.28

CS2021_04_08

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 COMITE SYNDICAL DU 6 DÉCEMBRE 2021**

Objet : Finances - Décision Modificative n°1 au Budget 2021 du PLIE Cévenol

ÉTAIENT PRÉSENTS :

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES - PLIE CÉVENOL		
EPCI & COMMUNES	ÉLUS	ABSENTS EXCUSÉS
ALÈS AGGLOMERATION	Christophe RIVENQ	Patrick MALAVIEILLE
	Max ROUSTAN	Patrick DELEUZE
	Jean-Michel PERRET (suppléant de Aurélien ROUSSEAU)	Henri CROS
	Gérard BARONI	Didier DOYELLE
	Jean-Charles BENEZET	Georges BRIOUDES
	Monique CRESPON-LHERISSON	Jack VERRIEZ
	Michel RUAS	Jean-Michel BUREL
	Serge BORD	Gérard BANQUET
	Thierry JACOT	Guy CHERON
	Roch VARIN D'AINVELLE	Bernard HILLAIRE
	Jacques PEPIN	Joseph BARBA
	Yves COMTE	Patrice PUPET
	Jean-Claude D'ANTONA	Laure BARAFORT
	Jean-Marie AIGUILLON	Elie ROUVIERE
	Philippe RIBOT	Michel VIGNE
	Jean-Pierre BEAUCLAIR	Jean-Marie MALAVAL
	Nordine SEKARNA	Patrick JULLIAN
	Ghislain CHASSARY	Andrée ROUX
	Laurent CHAPPELLIER	Christian TEISSIER
	Ludovic MOURGUES	François SELLE
	Julie LOPEZ-DUBREUIL	Jean-Noël PUDDU
	Guilhem LEMARIE	Alain GIOVINAZZO
	Julien HEDDEBAUT	Thierry JONQUET
	Bernard ROUCAUTE	Sylvie CARRASCO
		Frédéric ITIER
		Thierry BAZALGETTE
		David GUIRAUD
	Rémy BOUET	
	Dominique BOCQUET	
	Didier SALLES	
	Guy MANIFACIER	
	Jean-Jacques VIDAL	
	Adrien CHAPON	
	Johanna HUGUET	
	Firmin PEYRIC	

DE CÈZE CÉVENNES	Jean-Pierre DE FARIA Henri CHALVIDAN Jean-François FLANDIN Monique PRADES (suppléante de Jocelyne VINCENT) Fanny SILHOL Florence BOUIS	Jean IPSILANTI Gérard LEROY Jacques MOLLE Patrick DANIS Thierry DAUBLON Jean-Marie ITIER Jean-Paul ANDRE Bruno CLEMENCON Didier CAYRON Jean-Christophe PAYAN Jérôme BASSIER Michel GRUSZECKI
POUVOIRS : Patrick DELEUZE (pouvoir à Christophe RIVENQ), Gérard BANQUET (pouvoir à Philippe RIBOT), Guy CHERON (pouvoir à Michel RUAS), Thierry BAZALGETTE (pouvoir à Julien HEDDEBAUT)		

ÉTAIENT PRÉSENTS EN VISIOCONFÉRENCE :

EPCI & COMMUNES	ÉLUS
ALÈS AGGLOMERATION	Pascal MILESI Lilliane ALLEMAND Stephan FABRE (suppléant de Jérôme VIC) Marielle VIGNE Cyril OZIL Roseline BOUSSAC Sylvain ANDRE (suppléant de Yannick LOUCHE) Marc SASSO Frédéric GRAS Georges RIBOT Éric CHAUDOREILLE Sébastien MAGNY Sylvain RICHARD Emmanuelle GENEVET
DE CÈZE CÉVENNES	Geneviève COSTE Hervé TAQUET Patrick DUMAS Olivier MARTIN Sylvain CHARMASSON

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2021,

Vu le Budget Supplémentaire de l'exercice 2021,

Considérant que pour assurer le fonctionnement des services, il est nécessaire de voter les crédits annexés ci-après qui s'équilibrent en Recettes et en Dépenses :

IMPUTATION	LIBELLÉ	DÉPENSES	RECETTES
65 / 020 / 65888 / GRH14	Autres charges diverses de gestion courante	-20 000.00 €	
012 / 020 / 64131 / GRH14	Rémunérations non titulaire	10 000.00 €	
012 / 020 / 6451 / GRH14	Cotisations à l'URSSAF	10 000.00 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		0.00 €	0.00 €

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

Envoyé en préfecture le 10/12/2021

Reçu en préfecture le 10/12/2021

Affiché le 10/12/2021

SLOW

ID : 030-253003370-20211206-CS2021_04_08-DE

De voter cette décision modificative qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

Votants : 53
Pour : 53 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe RIVENQ



Service : Finances
 Réf : PC/IR/AL
 Tél. : 04.66.56.43.28

CS2021_04_09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITE SYNDICAL DU 6 DÉCEMBRE 2021

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2022 du PLIE Cévenol

ÉTAIENT PRÉSENTS :

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES - PLIE CÉVENOL		
EPCI & COMMUNES	ÉLUS	ABSENTS EXCUSÉS
ALÈS AGGLOMERATION	Christophe RIVENQ	Patrick MALAVIEILLE
	Max ROUSTAN	Patrick DELEUZE
	Jean-Michel PERRET (suppléant de Aurélien ROUSSEAU)	Henri CROS
	Gérard BARONI	Didier DOYELLE
	Jean-Charles BENEZET	Georges BRIOUDES
	Monique CRESPON-LHERISSON	Jack VERRIEZ
	Michel RUAS	Jean-Michel BUREL
	Serge BORD	Gérard BANQUET
	Thierry JACOT	Guy CHERON
	Roch VARIN D'AINVELLE	Bernard HILLAIRE
	Jacques PEPIN	Joseph BARBA
	Yves COMTE	Patrice PUPET
	Jean-Claude D'ANTONA	Laure BARAFORT
	Jean-Marie AIGUILLON	Elie ROUVIERE
	Philippe RIBOT	Michel VIGNE
	Jean-Pierre BEAUCLAIR	Jean-Marie MALAVAL
	Nordine SEKARNA	Patrick JULLIAN
	Ghislain CHASSARY	Andrée ROUX
	Laurent CHAPPELLIER	Christian TEISSIER
	Ludovic MOURGUES	François SELLE
	Julie LOPEZ-DUBREUIL	Jean-Noël PUDDU
	Guilhem LEMARIE	Alain GIOVINAZZO
	Julien HEDDEBAUT	Thierry JONQUET
	Bernard ROUCAUTE	Sylvie CARRASCO
		Frédéric ITIER
		Thierry BAZALGETTE
		David GUIRAUD
		Rémy BOUET
		Dominique BOCQUET
		Didier SALLES
		Guy MANIFACIER
		Jean-Jacques VIDAL
	Adrien CHAPON	
	Johanna HUGUET	
	Firmin PEYRIC	

DE CÈZE CÉVENNES	Jean-Pierre DE FARIA Henri CHALVIDAN Jean-François FLANDIN Monique PRADES (suppléante de Jocelyne VINCENT) Fanny SILHOL Florence BOUIS	Jean IPSILANTI Gérard LEROY Jacques MOLLE Patrick DANIS Thierry DAUBLON Jean-Marie ITIER Jean-Paul ANDRE Bruno CLEMENCON Didier CAYRON Jean-Christophe PAYAN Jérôme BASSIER Michel GRUSZECKI
POUVOIRS : Patrick DELEUZE (pouvoir à Christophe RIVENQ), Gérard BANQUET (pouvoir à Philippe RIBOT), Guy CHERON (pouvoir à Michel RUAS), Thierry BAZALGETTE (pouvoir à Julien HEDDEBAUT)		

ÉTAIENT PRÉSENTS EN VISIOCONFÉRENCE :

EPCI & COMMUNES	ÉLUS
ALÈS AGGLOMERATION	Pascal MILESI Liliane ALLEMAND Stephan FABRE (suppléant de Jérôme VIC) Marielle VIGNE Cyril OZIL Roseline BOUSSAC Sylvain ANDRE (suppléant de Yannick LOUCHE) Marc SASSO Frédéric GRAS Georges RIBOT Éric CHAUDOREILLE Sébastien MAGNY Sylvain RICHARD Emmanuelle GENEVET
DE CÈZE CÉVENNES	Geneviève COSTE Hervé TAQUET Patrick DUMAS Olivier MARTIN Sylvain CHARMASSON

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget, dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci,

APRÈS AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

PREND ACTE

De la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2022 du PLIE Cévenol du Pays des Cévennes.


Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe RIVENQ



Service : PLIE Cévenol
 Réf : CR/PC/ALL/PB
 Tél. : 04.66.25.49.87

CS2021_04_10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITE SYNDICAL DU 6 DÉCEMBRE 2021

Objet : Demande de subvention de fonctionnement - Cévennes pour Tous II

ÉTAIENT PRÉSENTS :

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES - PLIE CÉVENOL		
EPCI & COMMUNES	ÉLUS	ABSENTS EXCUSÉS
ALÈS AGGLOMERATION	Christophe RIVENQ	Patrick MALAVIEILLE
	Max ROUSTAN	Patrick DELEUZE
	Jean-Michel PERRET (suppléant de Aurélien ROUSSEAU)	Henri CROS
	Gérard BARONI	Didier DOYELLE
	Jean-Charles BENEZET	Georges BRIOUDES
	Monique CRESPON-LHERISSON	Jack VERRIEZ
	Michel RUAS	Jean-Michel BUREL
	Serge BORD	Gérard BANQUET
	Thierry JACOT	Guy CHERON
	Roch VARIN D'AINVELLE	Bernard HILLAIRE
	Jacques PEPIN	Joseph BARBA
	Yves COMTE	Patrice PUPET
	Jean-Claude D'ANTONA	Laure BARAFORT
	Jean-Marie AIGUILLON	Elie ROUVIERE
	Philippe RIBOT	Michel VIGNE
	Jean-Pierre BEAUCLAIR	Jean-Marie MALAVAL
	Nordine SEKARNA	Patrick JULLIAN
	Ghislain CHASSARY	Andrée ROUX
	Laurent CHAPPELLIER	Christian TEISSIER
	Ludovic MOURGUES	François SELLE
Julie LOPEZ-DUBREUIL	Jean-Noël PUDDU	
Guilhem LEMARIE	Alain GIOVINAZZO	
Julien HEDDEBAUT	Thierry JONQUET	
Bernard ROUCAUTE	Sylvie CARRASCO	
	Frédéric ITIER	
	Thierry BAZALGETTE	
	David GUIRAUD	
	Rémy BOUET	
	Dominique BOCQUET	
	Didier SALLES	
	Guy MANIFACIER	
	Jean-Jacques VIDAL	
	Adrien CHAPON	
	Johanna HUGUET	
	Firmin PEYRIC	

DE CÈZE CÉVENNES	Jean-Pierre DE FARIA Henri CHALVIDAN Jean-François FLANDIN Monique PRADES (suppléante de Jocelyne VINCENT) Fanny SILHOL Florence BOUIS	Jean IPSILANTI Gérard LEROY Jacques MOLLE Patrick DANIS Thierry DAUBLON Jean-Marie ITIER Jean-Paul ANDRE Bruno CLEMENCON Didier CAYRON Jean-Christophe PAYAN Jérôme BASSIER Michel GRUSZECKI
POUVOIRS : Patrick DELEUZE (pouvoir à Christophe RIVENQ), Gérard BANQUET (pouvoir à Philippe RIBOT), Guy CHERON (pouvoir à Michel RUAS), Thierry BAZALGETTE (pouvoir à Julien HEDDEBAUT)		

ÉTAIENT PRÉSENTS EN VISIOCONFÉRENCE :

EPCI & COMMUNES	ÉLUS
ALÈS AGGLOMERATION	Pascal MILESI Liliane ALLEMAND Stephan FABRE (suppléant de Jérôme VIC) Marielle VIGNE Cyril OZIL Roséline BOUSSAC Sylvain ANDRE (suppléant de Yannick LOUCHE) Marc SASSO Frédéric GRAS Georges RIBOT Éric CHAUDOREILLE Sébastien MAGNY Sylvain RICHARD Emmanuelle GENEVET
DE CÈZE CÉVENNES	Geneviève COSTE Hervé TAQUET Patrick DUMAS Olivier MARTIN Sylvain CHARMASSON

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique modifié,

Vu l'arrêté préfectoral n°09.01.06 bis portant transfert de compétence à la carte de la gestion du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Cévenol,

Vu la délibération CS2021_03_03 du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes en date du 18 octobre 2021 validant le Budget Supplémentaire 2021 du PLIE Cévenol,

Considérant que le Haut-Commissariat aux Compétences et à l'Inclusion par l'Emploi a confié aux DREETS le lancement d'un Appel à Projet dédié au repérage et à la mobilisation des publics invisibles, notamment des plus jeunes d'entre eux issus des 105 Quartiers de la Politique de la Ville (QPV) d'Occitanie et des zones rurales fragilisées,

Considérant que le plan d'investissement dans les compétences vise à former et accompagner vers l'emploi un million de jeunes et un million de demandeurs d'emploi peu qualifiés sur le territoire national,

Considérant la nécessité de mise en place d'actions spécifiques visant à remobiliser les publics les plus vulnérables et fragiles n'ayant aucun contact avec les institutions sociales ou le service public de l'emploi,

Considérant qu'il convient de soutenir les usagers les plus éloignés d'un emploi ou d'une formation,

Considérant que cet Appel à Projet vise prioritairement les habitants des quartiers de la Politique de la Ville, des territoires ruraux les plus en difficulté, et les personnes en situation de handicap de 16 à 29 ans,

Considérant que le PLIE Cévenol porté par le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes a été désigné structure la plus adéquate pour assurer le déploiement et la coordination de l'Appel à Projet « Les Invisibles » au niveau du territoire du Pays des Cévennes,

Considérant que le service du PLIE Cévenol avait répondu à l'Appel à Projet susmentionné lors de la première vague lancée par les services de l'État courant 2019,

Considérant que ce dernier avait été retenu et obtenu une subvention pour mener à bien le projet « Cévennes pour Tous » du 15 décembre 2019 au 14 décembre 2020,

Considérant les résultats positifs obtenus via le projet « Cévennes pour Tous », il a été proposé au PLIE Cévenol de déposer une nouvelle demande de subvention pour porter le dispositif sur une 2^{ème} année,

Considérant la nouvelle demande de subvention faite au titre de cet Appel à Projet pour un budget global de 225 000 € pour lequel l'appui de l'État est sollicité à hauteur de 80 %,

APRÈS AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

D'approuver le plan de financement du projet « Cévennes pour Tous II » sur la période 2021-2022 dans le cadre de l'Appel à Projet « Repérer et mobiliser les publics dits invisibles » joint en annexe.

ARTICLE 2 :

D'approuver dans le cas d'une réponse favorable à cet Appel à Projet, le versement des subventions aux associations mentionnées dans le plan de financement joint, ces subventions étant un soutien aux associations concernées afin qu'elles puissent mener à bien les actions de repérage et d'accompagnement des publics.

ARTICLE 3 :

D'approuver dans le cas d'une réponse favorable à cet Appel à Projet, l'enveloppe financière de 52 098,22 € (Cinquante-deux mille quatre-vingt-dix-huit euros et vingt-deux centimes) TTC, qui sera reversée dans le cadre de contrats de prestations de services et de contrats d'objectifs et de moyens aux structures du territoire ayant une compétence spécifique dans les domaines de la culture, du sport, du numérique et du bien-être en direction des publics du présent Appel à Projet.

ARTICLE 4 :

D'acter que le calendrier prévisionnel est fixé du 1^{er} décembre 2021 jusqu'au 30 novembre 2022.

AUTORISE

Envoyé en préfecture le 10/12/2021

Reçu en préfecture le 10/12/2021

Affiché le 10/12/2021

SLOW

ID : 030-253003370-20211206-CS2021_04_10-DE

Monsieur le Président :

- à solliciter le financement susmentionné et à intervenir à la signature de tous documents se rapportant au projet,
- à modifier le plan de financement joint en annexe en fonction des modalités de mise en œuvre du projet.

Votants : 53
Pour : 53 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe RIVENQ



ANNEXE A LA DÉLIBÉRATION CS2021_04_10 COMITÉ SYNDICAL DU 6 DÉCEMBRE 2021

Objet : Demande de subvention de fonctionnement - Cévennes Pour Tous II

Budget total dépenses : 225 000,00 €

Répartition	Description	Montant subvention
Têtes de réseau	Financement pour aller vers	122 901,78 €
Structures porteuses d'actions	Chantiers éducatifs et actions des partenaires	52 098,22 €
Autres dépenses	Mission d'animation et de coordination (valorisation PLIE)	50 000,00 €
TOTAL		225 000,00 €

Budget total ressources : 225 000,00 €

Organismes	Montant	% (±)
État - (AAP Invisibles)	180 000 €	80%
Syndicat Mixte du Pays des Cévennes	45 000 €	20%

Répartition des subventions définies dans le plan de financement ci-dessus aux associations mentionnées suivantes :

Structures	Montant total
Association Avenir Jeunesse	46 427,50 €
Association Maison d'enfants de l'œuvre de la Miséricorde	47 168,46 €
Association Stade Sainte Barbe	29 306,16 €
TOTAL	122 902,12 €

Votants : 53
Pour : 53 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe RIVENQ



Service : Finances
 Réf : PC/IR/AL/SG/RG
 Tél. : 04.66.56.43.28

CS2021_04_11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 COMITE SYNDICAL DU 6 DÉCEMBRE 2021**

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2022 du SPANC

ÉTAIENT PRÉSENTS :

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES		
EPCI & COMMUNES	ÉLUS	ABSENTS EXCUSÉS
	Christophe RIVENQ Max ROUSTAN Jean-Michel PERRET (suppléant de Aurélien ROUSSEAU) Gérard BARONI Jean-Charles BENEZET Monique CRESPON-LHERISSON Michel RUAS Serge BORD Thierry JACOT Roch VARIN D'AINVELLE Jacques PEPIN Yves COMTE	Patrick MALAVIEILLE Patrick DELEUZE Henri CROS Didier DOYELLE Georges BRIOUDES Jack VERRIEZ Jean-Michel BUREL Gérard BANQUET Guy CHERON Bernard HILLAIRE Joseph BARBA Patrice PUPET Laure BARAFORT
ALÈS AGGLOMERATION	Jean-Claude D'ANTONA Jean-Marie AIGUILLON Philippe RIBOT Jean-Pierre BEAUCLAIR Nordine SEKARNA Ghislain CHASSARY Laurent CHAPPELLIER Ludovic MOURGUES Julie LOPEZ-DUBREUIL Guilhem LEMARIE Julien HEDDEBAUT Bernard ROUCAUTE	Elie ROUVIERE Michel VIGNE Jean-Marie MALAVAL Patrick JULLIAN Andrée ROUX Christian TEISSIER François SELLE Jean-Noël PUDDU Alain GIOVINAZZO Thierry JONQUET Sylvie CARRASCO Frédéric ITIER Thierry BAZALGETTE David GUIRAUD Rémy BOUET Dominique BOCQUET Didier SALLES Guy MANIFACIER Jean-Jacques VIDAL Adrien CHAPON Johanna HUGUET Firmin PEYRIC

POUVOIRS : Patrick DELEUZE (pouvoir à Christophe RIVENQ), Gérard BANQUET (pouvoir à Philippe RIBOT), Guy CHERON (pouvoir à Michel RUAS), Thierry BAZALGETTE (pouvoir à Julien HEDDEBAUT)

ÉTAIENT PRÉSENTS EN VISIOCONFÉRENCE :

EPCI & COMMUNES	ÉLUS
ALÈS AGGLOMERATION	Pascal MILESI Liliane ALLEMAND Stephan FABRE (suppléant de Jérôme VIC) Marielle VIGNE Cyril OZIL Roseline BOUSSAC Sylvain ANDRE (suppléant de Yannick LOUCHE) Marc SASSO Frédéric GRAS Georges RIBOT Éric CHAUDOREILLE Sébastien MAGNY Sylvain RICHARD Emmanuelle GENEVET

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget, dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci,

APRÈS AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

PREND ACTE

De la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2022 du SPANC.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe RIVENQ

